

Appel à projets Prévention & Citoyenneté

Cet appel à projets des collèges publics vise à AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE et ce, en soutenant des projets favorisant la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves et le personnel de l'établissement. Il a ainsi vocation à soutenir, entre autres, des actions de **prévention des risques**, de **prévention du décrochage scolaire** et d'**apprentissage de la citoyenneté**.



En cohérence avec le Parcours Citoyen et le Parcours Educatif de Santé, ce dispositif encourage les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires, à l'appui d'une démarche commune et coconstruite. **Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir les projets d'une seule classe (50 élèves minimum)***. Les projets proposés doivent s'inscrire dans une démarche globale de l'établissement et mobiliser la communauté éducative. Les projets présentés devront répondre à des besoins à l'appui d'un diagnostic détaillé.

Chaque collège peut présenter **1 à 3 projets**, soit dans le cadre de cet appel à projets, soit répartis sur les deux appels à projets : PREVENTION ET CITOYENNETE - ART ET CULTURE.

Chaque établissement peut bénéficier d'une **enveloppe globale annuelle maximale de 3 000 €**.

Un collège peut bénéficier d'une enveloppe de 4 500 €, s'il remplit la condition suivante :

- **son projet, ou au moins l'un des projets soumis, s'inscrit dans l'une de ces thématiques :**
 - *la prévention des usages d'Internet et des réseaux sociaux,*
 - *la prévention des comportements et des violences sexistes.*

** à l'exception des projets de prévention du décrochage scolaire et ceux destinés aux élèves des ULIS et des UPE2A.*

Infos pratiques

- Niveau(x) : tout niveau
- Collèges éligibles : collèges publics
- Date limite d'inscription : **Mardi 24 octobre 2023**

Contact

aline.polo@valdoise.fr

Documents

[Règlement AAP "Prévention & Citoyenneté" et "Art & Culture" 2023 2024](#)

[Thématiques éligibles 2023 2024](#)

Liens utiles

[Formulaire d'inscription 2023-2024](#)

